

DANGER EXPLOSIFS

**DES TRAVAUX D'EXCAVATION
À L'EXPLOSIF SERONT EFFECTUÉS
PRÈS DE VOTRE DOMICILE
DANS LES PROCHAINES HEURES
OU PROCHAINS JOURS.**



**Le monoxyde
de carbone
TUE!**

Du monoxyde de carbone est généralement produit lors des travaux d'excavation à l'explosif. Ce gaz pourrait s'infiltrer dans votre résidence par la partie souterraine, de jour comme de nuit, et même plusieurs jours après les travaux.

Le monoxyde de carbone est très toxique. Il peut vous intoxiquer et même vous tuer rapidement. Les intoxications au monoxyde de carbone entraînent parfois des séquelles graves et irréversibles.

Protégez-vous

COMMENT ÉVITER UNE INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE LORS DE TRAVAUX D'EXCAVATION À L'EXPLOSIF ?

- » **En ayant un avertisseur de monoxyde de carbone fonctionnel** placé au sous-sol de votre domicile. Assurez-vous d'entendre l'alarme de n'importe quelle pièce de votre domicile lors d'un test préalable.



ET

- » **En ventilant bien votre maison** (deux fenêtres ouvertes pour créer un courant d'air) le jour des travaux d'excavation à l'explosif. Si vous avez un échangeur d'air, il devra être en mode *échange d'air* et en fonctionnement continu à un régime maximum pour au moins 48 heures.

COMMENT RECONNAÎTRE LA PRÉSENCE DE MONOXYDE DE CARBONE DANS VOTRE MAISON ?

- » Votre avertisseur de monoxyde de carbone sonne.
- » Des personnes ressentent un mal de tête, des nausées, des étourdissements, une faiblesse ou encore s'évanouissent.

» QUE **VOTRE AVERTISSEUR SONNE** OU QUE DES PERSONNES RESSENTENT **DES SYMPTÔMES**, IL S'AGIT D'UNE **URGENCE**.

QUOI FAIRE EN CAS D'EXPOSITION OU D'INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE ?

- » Évacuez immédiatement les lieux.
- » Composez rapidement le **9-1-1** ou communiquez avec le **Centre antipoison du Québec** au 1 800 463-5060. **Signalez** au répondant la présence de monoxyde de carbone dans votre domicile et la réalisation de travaux d'excavation à l'explosif à proximité.
- » Ne retournez pas à l'intérieur de votre domicile sans l'autorisation d'un pompier et d'un officier de santé publique, même pour quelques minutes.

Pour plus d'information, consultez le www.msss.gouv.qc.ca/monoxyde-de-carbone

Entrepreneur :

Santé
et Services sociaux

Québec

